

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le premier juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND jusqu'à 19h45, Valérie MARSAULT, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h15, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Iréna BARDINET (Pouvoir donné à Sylvie AULIVIER), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Julie MENARD (pouvoir donné à Cyril REUILLON, Sandrine PASSEBON à partir de 19h15 (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Nathalie LALLEMAND à partir de 19h45 (pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Michel GIRAUD

OBJET : Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint d'animation

Le Maire expose.

Compte tenu de la nécessité d'un agent auprès de l'enseignant.e pour le fonctionnement de la 4ème classe de maternelle,

Compte tenu du départ en retraite d'une ATSEM titulaire le 1er septembre 2022 ;

Compte tenu des besoins en encadrement sur le temps périscolaire,

Compte tenu de la présence régulière d'Isabelle BOURDEAU depuis septembre 2019, comme adjoint d'animation contractuel ayant également exercé les fonctions d'ASEM,

Considérant que son travail a donné entière satisfaction tant à l'école maternelle que dans le cadre du périscolaire,

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- **de créer à compter du 1^{er} juillet 2022, un emploi permanent à temps complet d'adjoint territorial d'animation ;**
- **d'autoriser le Maire à effectuer la publicité réglementaire auprès du Centre départemental de Gestion.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 1^{er} juillet 2022

Le Maire,

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 05 JUIL. 2022

Notifié ou publié le : 05 JUIL. 2022

Thierry DEVAUTOUR